

# Rencontre et débats : Le photovoltaïque sur notre territoire



## Les énergies renouvelables à quel prix pour le territoire ?

### *Un contexte quelque peu électrique*

- Une **recrudescence des inquiétudes liées à la question de l'énergie photovoltaïque sur le territoire**. L'implantation du « poste-source » de Malamaire et les installations solaires industrielles semblent les amplifier ;
- **Une tribune publiée dans la presse par Philippe Blanc**, professeur à l'école des MINES et spécialiste du photovoltaïque ;



- Une **nécessité d'informer** citoyens, élus, institutions et entreprises sur le potentiel de développement de l'énergie solaire sur notre territoire ;
- Débattre de **la manière dont cette transition vers les énergies renouvelables doit être effectuée**.

*Un programme de débats en construction*

Comme en 2011-2012 pour le Schéma région climat air énergie et Schéma régional éolien, le CdD, en appui d'autres associations, souhaite **organiser des réunions publiques afin de discuter des multiples enjeux** du photovoltaïque et de **l'implantation de centrales industrielles au sol**.

Une première réunion inter-associative autour du photovoltaïque a eu lieu à Vence, le 16 décembre 2022 pour :

**1) partager les approches du développement du photovoltaïque dans le 06**

- le contexte et la mise en œuvre des énergies renouvelables dans les Alpes Maritimes
- les projets de PV au sol autour du poste source de Malamaire

**2) construire un programme de débats publics pour 2023**

- Définir les objectifs, les thèmes ;
- Échanger sur les territoires concernés par les débats ;
- Discuter des résultats attendus
- et prévoir un calendrier



**Quelle gouvernance pour mettre en œuvre cette transition énergétique ?**

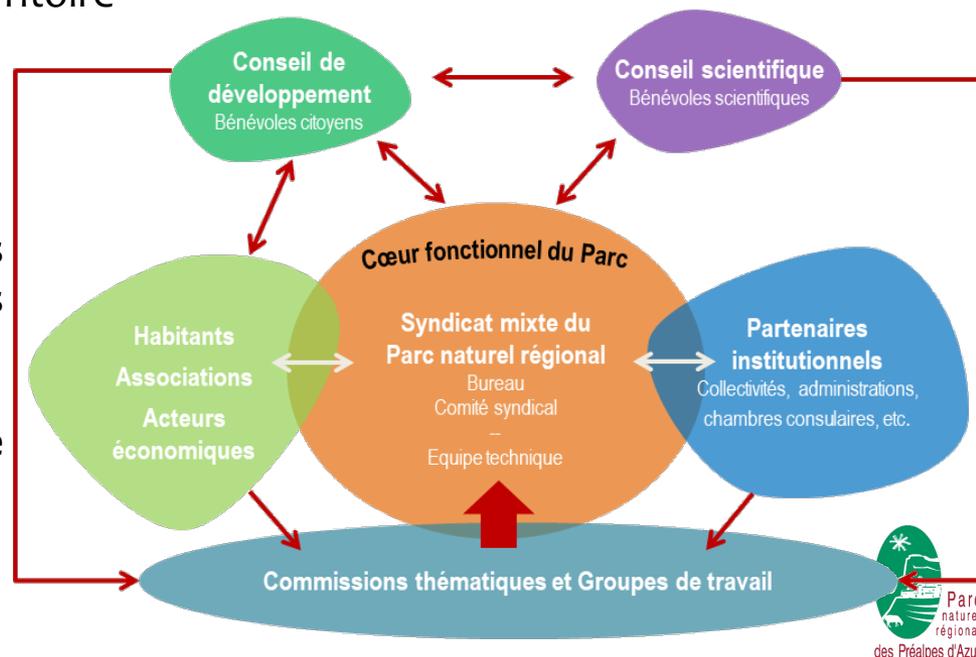
❑ **Le CdD, un outil citoyen** au service du territoire. Il accompagne le Parc c'est-à-dire à la fois les élus, les services techniques, les acteurs du territoire et les citoyens et leurs associations.

- ✓ Association loi 1901, de **participation citoyenne et de dialogue territorial** créée en 2010
- ✓ Fonctionne avec un conseil d'administration de 12 membres et un bureau de 3 membres
- ✓ Ne se veut pas représentatif des habitants à rôle des élus
- ✓ Informe, mobilise et associe les acteurs du territoire

✓ Force de propositions et d'initiatives

✓ **Les bénévoles participent et alimentent les travaux des commissions thématiques, des élus du Parc et de l'équipe technique**

✓ **Il se veut un outil de concertation et de participation à la disposition du territoire**



## Quelle posture pour aborder cette thématique ?

### *La transition énergétique, à quel prix pour le territoire ?*

- La transition énergétique, une nécessité pour s'adapter et lutter face au changement climatique ;
- Une diversité de documents d'urbanisme et de législations pour accélérer et cadrer le déploiement du photovoltaïque ;
- La mise en place d'un poste source à Malamaire et le développement de projets industriels de photovoltaïque au sol.

Le haut pays porte aussi d'autres attentes et enjeux :

- **un territoire au cœur des transitions agricoles et alimentaires ;**
- **un « château d'eau » à préserver ;**
- **des écosystèmes forestiers vivants à même de séquestrer et stocker du carbone ;**
- **un espace naturel associé à la protection de la biodiversité ;**
- un paysage à valoriser, cadre de vie des habitants et pour le tourisme.

Quelle hiérarchisation des enjeux et donc quels usages sont les plus pertinents pour le haut-pays ?  
Comment favoriser la **cohabitation de ces différents enjeux** ?

**Quelle participation des habitants pour hiérarchiser les enjeux et la mise en œuvre des diverses transitions ?**

## Quelle place pour la participation citoyenne ?

### La place des citoyens dans les décisions du territoire

#### Convention sur la diversité biologique (Sommet de la Terre à Rio en 1992).

Le principe 10 de l'article 2 affirme que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, en mettant les informations à la disposition de celui-ci* ».

La Charte de l'environnement de 2004 (devenue constitutionnelle en 2005), acte dans l'article 7 que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

### La participation citoyenne, un droit

#### La convention d'Aarhus, en 1998

consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent :

- l'accès à l'information
- la participation au processus décisionnel ;
- l'accès à la justice.

*La participation effective des citoyens dans la gouvernance du territoire*

**Niveau 1 : La simple information du public**

☐ énoncer et expliquer des orientations, des choix et des décisions

**Niveau 2 : La consultation (demande d'avis – un seul sens)**

☐ recueillir les suggestions et avis sur des projets, évaluer les réactions du public

**Niveau 3 : La concertation (échanges dans les deux sens)**

☐ recueillir les suggestions et critiques sur des projets, permettant d'effectuer un choix ou de modifier le projet en conséquence. Cette concertation s'apparente à la **co-elaboration**.

**Niveau 4 : La codécision**

☐ partager la décision avec les intervenants concernés ce qui implique la négociation entre acteurs dont les intérêts peuvent être opposés.

**Quel degré d'implication des habitants dans la définition, l'évaluation et la mise en œuvre des projets photovoltaïques dans le territoire ?**

Des dispositifs prévus par la loi mais que rarement utilisés :

- Les **consultations**, parfois prévues par la loi (ex : **enquêtes publiques**) ;
- Les assemblées et conseils de quartier, **les conseils de développement, les conseils citoyens** d'une commune ;
- Les dispositifs de recherche de consensus et de pratiques délibératives, liés à une controverse particulière (**sondage délibératif ; jurys de citoyens**).
- les **commissions thématiques extra-municipales, budgets participatifs** ,
- la **représentation des usagers dans la gestion ou la co-production des services publics**.

**Au cours de la journée nous serons à l'écoute de vos propositions sur :**

- **Les sujets à aborder dans de prochains débats ;**
- **Les pistes de solutions (outils, instances) pour que nous puissions participer efficacement aux transitions à venir.**

## Quelle place pour la participation citoyenne ?

**De nouveaux outils sont aujourd'hui mis en œuvre ou expérimentés** par les instances de décision ou émergent à partir des territoires

- **La Commission Nationale du Débat Public**
- **Des conventions citoyennes ;**
- **Des conseils, ou des Haut conseils**, souvent d'experts et scientifiques et souvent ouverts aux compétences associatives ou citoyennes ;
- **Des collectifs ou comités d'usagers**

## 1<sup>ère</sup> partie.

Introduction : Quelle place pour la participation citoyenne et les différents enjeux du territoire dans le déploiement du photovoltaïque?

*Objectifs et déroulés de la journée*

**Table ronde :** Le contexte du développement du photovoltaïque dans les Alpes-Maritimes

*Questions aux intervenants et échanges avec le public*

Buffet de produits locaux

## 2<sup>ème</sup> partie

Introduction : Les citoyens dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets

**Ateliers participatifs :** L'acceptabilité des projets de photovoltaïque au sol

L'acceptabilité et ses différents critères : présentation du Photoscope

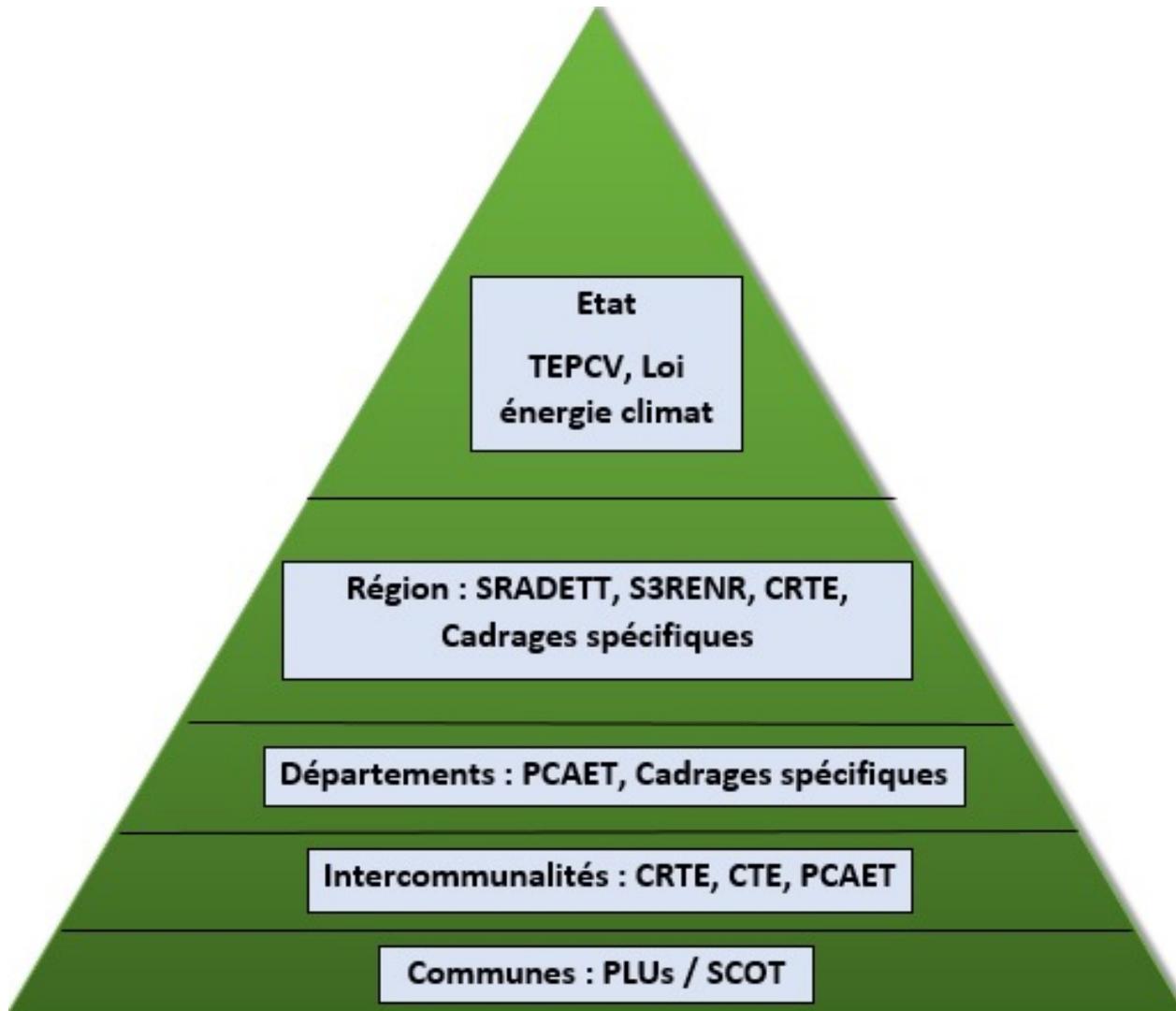
### **Tables thématiques**

- Quelle acceptabilité paysagère pour les projets de photovoltaïque au sol ?
- Comment prendre en compte les impacts sur les écosystèmes forestiers
- Quelles doivent être les retombées locales ?

**Synthèse des ateliers et de la journée**

## Le contexte du développement photovoltaïque dans les Alpes-Maritimes

- **Conseil de développement** : Le contexte institutionnel et la place de la participation dans la mise en œuvre des stratégies de développement des énergies renouvelables
- **Philippe Blanc** : La mise en œuvre et la répartition des installations photovoltaïques dans les Alpes-Maritimes
- **Joris Masafont** : La mise en place du poste-source de Malamaire



## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE EN FRANCE ET EN PACA

Le 21 juin 2018, le Parlement européen et le Conseil européen ont acté la révision de la directive « Énergies renouvelables », fixant un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2030.

### Contexte national

**Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) :**  
32 % de la consommation finale produite par des EnR et 40 d'électricité EnR en 2030

**Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :** 10 200 MW fin 2018 et entre 18 200MW et 20 200MW fin 2023

**Plan Climat National :** triplement des objectifs de développement du PV

**Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :** 20 600 MW fin 2023 et entre 35 600 et 44 500 MW fin 2028

### Contexte de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) :

Objectif 2020 : 2 760 MW (50 % sur toiture et 50 % au sol)

Objectifs 2030 : 5 280 MW (dont 680 MW sur toiture et 2 600 MW au sol)

**Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) :** la Région devient chef de file pour l'énergie

**Plan Climat Régional :** 100 % EnR disponibles en 2050 (axe 2) et multiplier par deux le nombre de parcs photovoltaïque d'ici 2021, en privilégiant les bâtiments délaissés, toitures et parkings (action 26)

**Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :** 8 316 MW en 2023, 11 730 MW en 2030 et 46 852 MW en 2050



## Les objectifs et engagements

### Niveau national :

- Loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)(2015) ;
- Loi énergie climat (2019) :
- Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) (2016) : Priorités en matière d'énergie, par décennies ;
- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) : Réduction des émissions de GES en France
- Loi d'accélération du déploiement des EnR (2023)

### Niveau Régional (PACA) :

- Cadre régional du PV en PACA (DREAL 2019)
- SRADETT

### Niveau départemental :

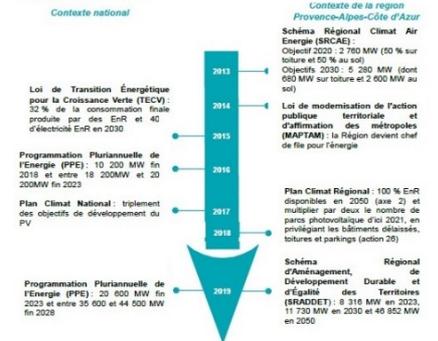
- PCAET (Plan Climat Air Energie)

### Les Intercommunalités et le PNR

- PCAET des intercos
- Stratégie des EnR du PNR

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE EN FRANCE ET EN PACA

Le 21 juin 2016, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté la révision de la directive « Énergies renouvelables », fixant un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2030.



## Stratégie énergétique du PNR des Préalpes d'Azur (2016)

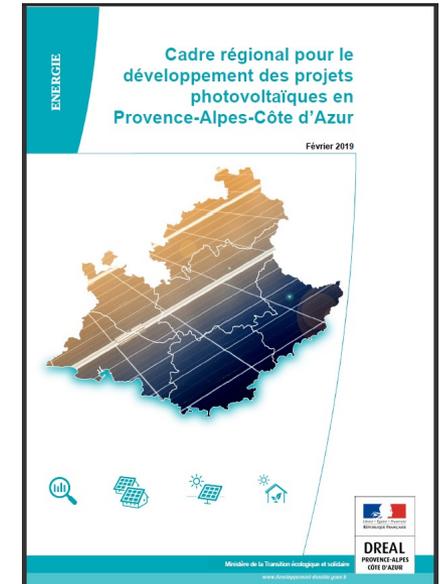
**Objectifs : Atteindre l'autonomie énergétique en électricité et en chaleur en 2030, autour de 4 axes :**

- **Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable** avant le développement des énergies renouvelables ;
- Être un territoire précurseur et expérimentateur pour **l'intégration paysagère des énergies renouvelables** ;
- **Développer les énergies renouvelables avec un projet construit avec tous et partagé par tous** ;
- **Orienter les retombées économiques** liées aux énergies renouvelables électriques **vers d'autres projets de transition énergétique**

**Orientations du cadre régional (DREAL 2019) :**

- en priorité, **le PV sur toitures et ombrières** de parkings ;
- sous certaines conditions, **le PV au sol** ;
- sous réserve, **les serres PV**.

Ce cadre régional oriente donc prioritairement le PV sur les surfaces bâties ou anthropisées et précise les enjeux territoriaux auxquels les projets de PV au sol peuvent être confrontés dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.



## Cadrage départemental pour le développement de l'énergie photovoltaïque dans les Alpes Maritimes

### SYNTHESE / LES GRANDS PRINCIPES :

1. En accord avec le cadrage régional, le **photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking doit être privilégié** dans les Alpes-Maritimes.
2. L'implantation de parcs photovoltaïques au sol devra être réservée aux espaces déjà artificialisés ou dégradés.
3. **Les espaces et sites naturels**, en raison de leur contribution à la qualité des sites et à la biodiversité et les espaces agricoles, particulièrement rares dans le département, **sont à préserver strictement**.
4. La bonne insertion paysagère est un critère essentiel à l'acceptabilité sociétale des projets mais aussi à la qualité du cadre de vie et au maintien de l'attractivité touristique du territoire ;
5. Les recommandations énoncées doivent être absolument suivies.

## La loi 2023 « Accélération des EnR » :

### **Priorité aux énergies renouvelables et une meilleure rémunération pour l'électricité solaire**

Elle introduit une planification de zones d'accélération, des mesures de simplification administratives et un meilleur partage de la valeur dans les territoires.

Orienter le déploiement du solaire photovoltaïque vers **les zones déjà artificialisées et restreindre l'installation sur les terres naturelles et agricoles.**

Le texte définit **l'agrivoltaïsme**, qui consiste à **concilier**, sur une même **parcelle, production d'électricité et activité agricole** (cultures ou élevage).

## Les espaces (interstices!) et outils de la participation

(Rappel : la participation, un impensé conceptuel et **procédural** )

### Le concept :

des écarts entre les différentes notions ou concepts qui sont souvent « impensés » et considérées comme des synonymes : implication, information, consultation, concertation, participation ...

### Les procédures :

Mais la mise en œuvre de la participation, quand elle n'est pas inscrite dans des procédures formelles et imposées par la loi est, de fait, très peu intégrée et effective dans les pratiques politiques administratives ou techniques ...

On le constate dans l'élaboration et la mise en œuvre :

- 1 - des stratégies et des planifications aux différentes échelles de territoire
- 2 – l'évaluation des projets

## Les espaces et outils de la participation

### 1 - Pour les stratégies et les planifications au niveau national et Régional

- Les ordonnances et décrets de 2016 ont considérablement facilité une application « light » des principes de l'art. 7 de la charte de l'environnement, en prévoyant notamment la possibilité de consultations par voie électronique ...
- Une exception notable pour les grands projets : **La CNDP**, un outil exemplaire qui organise le débat public, quand elle est saisie ...



## Les espaces et outils de la participation

### 1 - Pour les stratégies et les planifications aux niveaux infra-territorial et pour les projets

- **Les services de l'Etat (DREAL, DDTM) des pratiques**
- **Département 06** : Le cadrage du devt du PV prévoit un comité technique de suivi (CTS) dont la composition ne comprend que 2 représentants des associations de défense de l'environnement
- **Intercommunalités**  
Etudes préalables (Ex Etude dérisquage CASA)

## Les espaces de la participation

### 2 - Dans la vie d'un projet

1 - Prospection et pré faisabilité (3/8mois)

2 - Etudes et dépôt de Permis de construire (15/18mois)

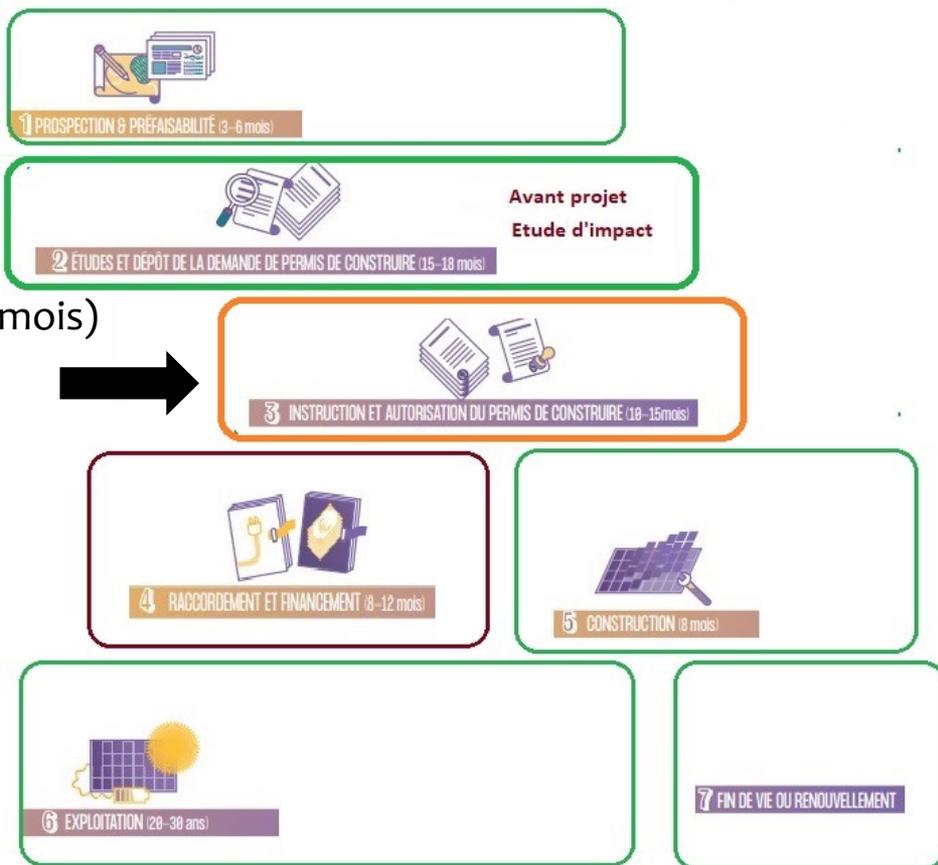
**3 - Instruction et autorisation du PC (10/15 mois)**

4 - Raccordement et financement (8/12mois)

5 - Construction (3 mois)

6 - Exploitation (20 -30 ans)

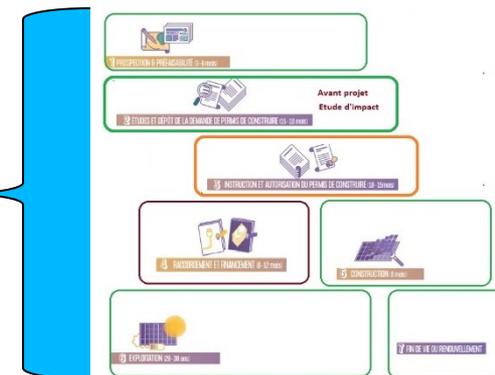
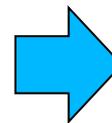
7 - Fin de vie ou renouvellement



## Question conclusive

Comment faire pour :

- élargir les espaces de la participation ;
- prendre en considération les acteurs des territoires (élus locaux, citoyens et associations et acteurs économiques) ;
- produire des contributions de qualité dans la concertation (co-élaboration des stratégies, plans et des projets) ;
- Et ainsi rendre effective la loi art. 7 de la Charte de l'environnement : « Toute personne a le droit de participer, en matière d'environnement, dans les limites de la loi, à l'élaboration des décisions qui la concerne »





**Prof. Philippe BLANC**

Directeur du département Energétique et Procédés  
*Center Observation, Impacts, Energie*  
MINES ParisTech / PSL Research University  
philippe.blanc@mines-paristech.fr ■■

# ■ Les enjeux de la transition énergétique solaire dans les Alpes- Maritimes

## *Buffet de produits locaux*

- Pâtés et bières Bio de Stéphane Maillard, paysan-brasseur et éleveur à Valderoure
  - Pissaladière et gâteaux de la boulangerie « Sweet kakao » à Valderoure
    - Charcuteries de Lawry Calenda, éleveur porcin Bio
    - Fromages bio de la ferme de l'Escaillon à Thorenc
      - Vins Bio de Correns
  - Pains Bio de la boulangerie « La Grignotte » à Gréolières

## 1<sup>ère</sup> partie.

Introduction : Quelle place pour la participation citoyenne et les différents enjeux du territoire dans le déploiement du photovoltaïque?

*Objectifs et déroulés de la journée*

**Table ronde :** Le contexte du développement du photovoltaïque dans les Alpes-Maritimes

*Questions aux intervenants et échanges avec le public*

Buffet de produits locaux

## 2<sup>ème</sup> partie

Introduction : Les citoyens dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets

**Ateliers participatifs :** L'acceptabilité des projets de photovoltaïque au sol

L'acceptabilité et ses différents critères : présentation du Photoscope

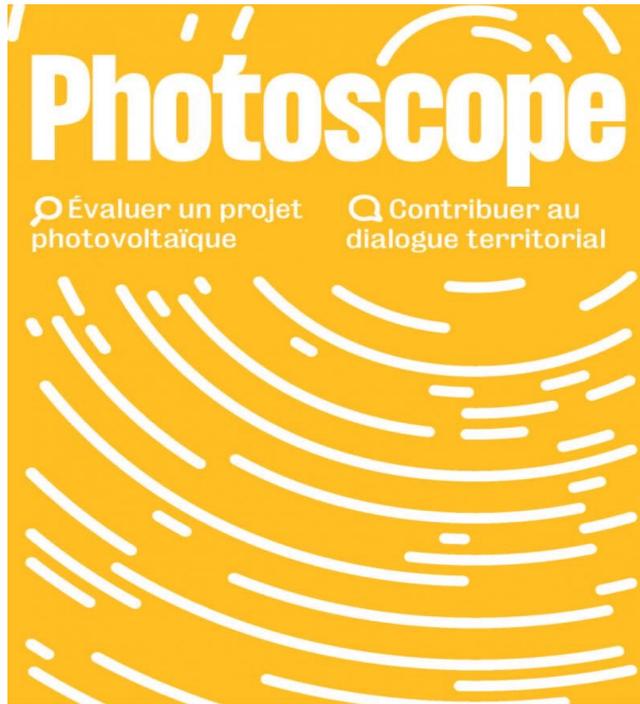
### **Tables thématiques**

- Quelle acceptabilité paysagère pour les projets de photovoltaïque au sol ?
- Comment prendre en compte les impacts sur les écosystèmes forestiers
- Quelles doivent être les retombées locales ?

**Synthèse des ateliers et de la journée**

## L'acceptabilité des projets photovoltaïques au sol

### Le Photoscope de France Nature Environnement



Un outil d'aide au positionnement et de dialogue environnemental à la disposition des territoires

Grille de lecture des projets de photovoltaïque au sol

## *Les grands axes*

- **Descriptif du projet** : privé, public, **citoyen**, stade d'avancement, ampleur, parties prenantes...
- **Information-Concertation-Gouvernance** : dialogue entre le porteur de projet et les collectivités, concertation sur le foncier disponible, mise en place d'un comité de pilotage...
- **Planification** : existence d'un observatoire régional du photovoltaïque, cohérence avec les documents de planification du territoire...
- **Implantation / choix du site** : **évitement des zones forestières**, respect de la charte du PNR...
- **Biodiversité** : étude d'impact claire et complète, évaluation des impacts cummulés...
- **Environnement** : **Intégration paysagère**, miroitement, suivi des incidences...
- **Fin de vie et renouvellement** : recyclage, investissement participatif...



# PHOTOSCOPE

## Descriptif du projet

Cet onglet vous servira à décrire de quel type est le projet de parc, c'est-à-dire ses caractéristiques (type de porteur de projet, autorisation, puissance, nombre d'hectares mobilisés, etc.). Cet onglet comporte 12 critères, numérotés de D1 à D12.

<p>D1</p>	<p><b>IDENTITE DU/DES PORTEUR(S) DE PROJET</b></p> <p>Il est important d'identifier en amont le ou les porteurs de projet. Tout au long des démarches et des procédures administratives, ils seront des interlocuteurs privilégiés. Les porteurs de projet vont aussi déterminer la nature du projet. On distingue 3 grands types de projet</p> <p><b>1. Les projets privés</b>, menés par une société privée dotée des capitaux nécessaires (cas le plus fréquent en France aujourd'hui). Ces sociétés privées, communément appelées développeurs, peuvent associer des acteurs, locaux ou non, dans le financement du projet. <input type="checkbox"/></p> <p><b>2. Les projets publics</b>, souvent initiés par une collectivité qui s'associe à des partenaires privés liés ou non au territoire. Ces projets sont fréquemment portés par une société d'économie mixte (SEM) et peuvent aussi comprendre un financement citoyen. <input type="checkbox"/></p> <p><b>3. Les projets à gouvernance locale ou dits « citoyens »</b>, lancés par un groupe de particuliers, d'agriculteurs ou par des acteurs de l'économie sociale et solidaire (coopératives). Ceux-ci ont la maîtrise totale ou partielle du projet et peuvent s'appuyer sur les collectivités locales et sur les professionnels. <input type="checkbox"/></p> <p>En cas de financement participatif, celui-ci est ouvert en priorité aux citoyennes et citoyens du territoire. <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p>D2</p>	<p><b>TYPE DE PROJET : au sol, en toiture, ombrière, etc.</b></p> <p><b>Au sol, en ombrière, flottant, en forêt, délaissés routiers, sites et sols dégradés...</b> ces caractéristiques sont importantes pour déterminer les impacts potentiels sur l'environnement et la biodiversité mais aussi les réglementations qui vont s'appliquer.</p> <p>Le projet est situé sur des surfaces déjà artificialisées : sur bâti, en ombrières, ou sur des sites a priori de moindre intérêt environnemental (sites et sols pollués, délaissés de route, etc.) dont il faudra analyser la pertinence au cas par cas. <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>



## Interventions introductives :

- **Sébastien Bracco (Energie partagée) : Les citoyens dans la transition énergétique**
- **Joris Masafont (paysagiste) : Les impacts paysagers dans l'acceptabilité des projets de photovoltaïque au sol**
- **Laurent Parzy (FNE 06) : L'acceptabilité environnementale des projets**

## *Thématiques des ateliers :*

- **Table 1 : Quelle acceptabilité paysagère pour les projets de photovoltaïque au sol ?**
- **Table 2 : Quelle acceptabilité environnementale notamment vis-à-vis des écosystèmes forestiers ?**
- **Table 3 : Quelles sont les conditions en termes de retombées locales pour la mise en place de projets photovoltaïques ?**



- **Quels thèmes aborder pour les prochaines rencontres associatives et citoyennes ?**
- **Quelles propositions pour une effectivité de la participation citoyenne dans la mise en œuvre des transitions et le suivi des projets ?**